

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICHER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC S. NATER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DOMINIQUE PORTMANN
DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
THOMAS REBSAMEN
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT, LL.M.
JAMES KOCH
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.
AYESHA CURMALLY
CLAUDIUS GELZER
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
IRÈNE DERUNGS
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
CHRISTIAN RÖTHLIN
RODRIGO RODRIGUEZ
DR. PETER REETZ

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL

** INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

BÜRO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de Swissair
Schweizerische Luftverkehr-AG en
liquidation concordataire

Küsnacht, avril 2005 WuK/fee

Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 4

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG («Swissair»), depuis décembre 2004, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004

Le 8 mars 2005, le liquidateur a présenté son 2^{ème} rapport d'activité pour l'année 2004 au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 25 avril 2005, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

1.1 Généralités

La vente des biens immobiliers à l'étranger a constitué, au cours des derniers mois, l'une des activités essentielles du liquidateur et du suppléant du liquidateur. La vente des biens immobiliers de Dar Es-Salaam a pu être exécutée, de même qu'une partie des ventes de parts de copropriété par étages dans l'immeuble sis 846 Santa Fé Ave à Buenos Aires. L'exécution des transactions restantes interviendra dans les prochains mois.

1.2 Paiement des créances privilégiées d'anciens collaborateurs, réglées dans le cadre du concordat

Dans le courant de l'année 2004, 63 anciens collaborateurs supplémentaires de Swissair ont accepté l'offre qui leur était faite conformément au chiff. 4 du concordat, en vue de l'indemnisation des créances privilégiées annoncées par leurs soins. En 2004, les décomptes de 66 anciens collaborateurs ont pu être établis et les paiements correspondants effectués. Au 31 décembre 2004, 14 décomptes restaient encore en suspens. Globalement, un montant net de CHF 1 731 688,86 a été payé en 2004 à 64 anciens collaborateurs. Pour les deux collaborateurs restants, les décomptes ont dégagé un solde total de CHF 71 823,15 en faveur de Swissair, celle-ci faisant valoir, à divers titres (prêts, avances de frais, etc.), des créances en sens contraire. Le solde de chacun des décomptes en faveur de Swissair a été facturé aux collaborateurs concernés. Dans l'intervalle, ces deux collaborateurs ont satisfait aux obligations résultant de ces décomptes.

En relation avec les décomptes, Swissair a également versé des sommes à la caisse de pension (CHF 3 812), aux caisses de compensation AVS/AC (CHF 173 533,78), à l'autorité percevant l'impôt à la source du canton de Zurich (CHF 5 604) ainsi qu'à divers tiers (CHF 200 000). Au total, les paiements pour l'année 2004 se sont donc établis à CHF 2 165 388,46.

Au 31 décembre 2004, l'état du décompte relatif au chiff. 4 du concordat se présentait comme suit:

-	Nombre de collaborateurs dont le décompte des créances privilégiées a été établi		5'100
-	Nombre de cas pour lesquels le décompte n'a pas encore été réalisé		14
-	Paiements aux collaborateurs	CHF	100'182'503.17
-	Paiements à la caisse de pension	CHF	140'197.00
-	Paiements aux assurances sociales	CHF	6'631'658.20
-	Impôts à la source	CHF	1'588'421.67
-	Paiements à des tiers	CHF	495'944.70
-	<u>Paiements en suspens (cessions)</u>	CHF	<u>6'454'207.33</u>
	Etat du décompte total	CHF	115'492'932.07
-	Paiements futurs (estimés)	CHF	100'000.00

2. Activité de la commission des créanciers

En 2004, la commission des créanciers s'est réunie, au total, à six reprises. Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions du liquidateur et pris les résolutions y relatives.

III. REALISATION DES ACTIFS

1. Généralités

Les créanciers ont été informés par les Circulaires n° 2 et 3 des principales transactions dans le domaine de la liquidation des actifs. Au cours de l'année 2004, le liquidateur a en outre diligenté le recouvrement de créances sur des débiteurs résultant des activités aériennes, ainsi que de créances résultant de prêts en Suisse et à l'étranger. Il a procédé, par ailleurs, à la vente d'équipements d'exploitation.

2. STOCK DE VINS DE BORDEAUX; CREANCES DE MÖVENPICK WEINE AG

Swissair et Mövenpick Weine AG, anciennement Cave Mövenpick AG, («Mövenpick») entretenaient, avant l'ouverture de la procédure concordataire concernant Swissair, des relations d'affaires portant sur la vente et la gestion des vins servis dans les avions. A partir du 1^{er} septembre 1999, Mövenpick avait pris en charge, pour Swissair, les principales tâches liées à l'approvisionnement et à la logistique en matière de vins, sur la base d'une convention écrite. Les contrats de vente de vin étaient conclus entre Mövenpick et les différents fournisseurs de vin. Mövenpick payait le prix des vins achetés aux fournisseurs et facturait régulièrement à Gate Gourmet les vins qu'il lui fournissait. Par ailleurs, Mövenpick facturait périodiquement à Swissair les frais directs imputables à celle-ci (par exemple, les frais d'entreposage, de personnel et de logistique), ainsi qu'une commission. Mövenpick s'engageait à stocker les vins après leur paiement, jusqu'à ce que Swissair en demande livraison. A la fin du contrat, Swissair était tenue de reprendre les vins achetés par Mövenpick et non encore livrés à Swissair à leur prix d'achat. Avant le sursis concordataire, Swissair avait payé à Mövenpick une somme de CHF 1 499 127,00 pour l'achat de vins de Bordeaux.

Dans le cadre de la procédure concordataire de Swissair, Mövenpick avait annoncé des créances non réglées, relatives à des livraisons de vin planifiées ou réalisées, d'un montant total de CHF 5 772 388,70. Les mêmes créances avaient également été annoncées, au titre d'une possible responsabilité de groupe, envers SAirLines, SAirGroup, Flightlease AG, Swisscargo AG et Cargologic AG. De l'autre côté, Swissair demandait à Mövenpick la livraison des vins de Bordeaux qu'elle avait payés. Ceux-ci étaient entreposés au moment du sursis concordataire dans des chais à Bordeaux, gérés par Mövenpick. Mövenpick refusait la livraison des vins, initialement en arguant que Swissair n'en était pas propriétaire, plus tard en se référant à l'existence de droits de rétention réels et impératifs, garantissant les créances non réglées produites. Le 19 novembre 2003, Mövenpick introduisait une poursuite en réalisation de gage contre Swissair, pour une créance de CHF 1 687 469,85. Swissair formait alors opposition.

Dans le cadre de négociations, l'accord suivant a pu être conclu, en vue du règlement des prétentions réciproques:

- Swissair renonce définitivement à la livraison des vins de Bordeaux.
- En contrepartie, Mövenpick paie à Swissair, dans les 30 jours de l'entrée en vigueur de l'accord, la somme de CHF 350 000 et retire simultanément l'ensemble des créances produites dans le cadre des procédures concordataires de Swissair, SAirLines, SAirGroup, Flightlease AG, Swisscargo AG et de Cargologic AG.

La commission des créanciers a approuvé cet accord, lequel a été exécuté dans l'intervalle.

IV. ETAT DES ACTIFS DE SWISSAIR AU 31 DECEMBRE 2004

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2004. Cet état recense les actifs de Swissair en liquidation concordataire au 31 décembre 2004, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Actifs non encore réalisés: Pour l'essentiel, il s'agit d'avoirs bancaires restant bloqués à l'étranger, de créances sur des débiteurs résultant des activités aériennes, de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, de participations détenues par Swissair et de biens immobiliers à l'étranger, pour autant que ceux-ci appartiennent à Swissair. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ou d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Créanciers concordataires: Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2004 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

Provision pour décomptes en suspens: Le décompte relatif aux prêts de la Confédération helvétique n'a pu être réglé en 2004. Cependant, les travaux sont parvenus à un stade avancé. Dans les prochains mois, il devrait être possible de soumettre le décompte définitif à l'approbation

de la commission des créanciers. En 2004, des négociations ont été menées avec Swisscargo AG en liquidation concordataire sur le règlement des créances réciproques. Il existe de bonnes chances de parvenir prochainement à un accord. En revanche, les négociations avec Swiss International Air Lines AG sur les questions relatives au décompte restant en suspens se sont interrompues en 2004. Elles seront reprises dans un proche avenir. Il n'est pas encore certain qu'un accord pourra être trouvé. Dans l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2004, ces décomptes font donc toujours l'objet d'une provision inchangée de CHF 100 millions.

4. Créances concordataires

L'examen des créances dans le cadre de la procédure de collocation n'est pas encore achevé. L'état de liquidation au 31 décembre 2004 précise par conséquent, pour chaque classe, quel est le montant des créances produites et reconnues ou contestées par Swissair. Seules quelques modifications sont intervenues par rapport à la situation au 31 décembre 2003. Elles font l'objet, ci-après, d'un bref commentaire.

Créances de 1^{ère} classe: Compte tenu de la poursuite du règlement des créances privilégiées annoncées dans le cadre du concordat (voir chiff. II.1.2 ci-dessus), ainsi que de l'annonce de créances supplémentaires, les créances de 1^{ère} classe, produites par 1353 créanciers, se montaient au 31 décembre 2004 à CHF 281 542 588. La société n'a toutefois reconnu qu'un montant de CHF 36 842 566.

Créances de 2^{ème} classe: Au 31 décembre 2004, 12 créanciers avaient annoncé des créances de CHF 1 305 504. Sur ce montant, la société a reconnu CHF 524 060. Le total des créances a fortement augmenté en août 2004, à la suite de la production d'une nouvelle créance de la caisse de compensation des employeurs zurichois, pour un montant de CHF 697 642,75.

Créances de 3^{ème} classe: Dans le cadre de l'élaboration de l'état de collocation, différentes créances annoncées ont pu être apurées. Le solde des créances produites s'élève à CHF 31 215 106 441. Sur ce montant, la société a reconnu CHF 4 502 947 644.

5. Dividende concordataire estimatif

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du dividende concordataire pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette s'établira entre 0,4 % et 8 %.

V. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

La question de savoir si des actes révocables ont été accomplis chez Swissair avant l'octroi du sursis concordataire est actuellement en cours d'étude. Le résultat de ces vérifications sera communiqué aux créanciers au moyen d'une circulaire, en mai 2005.

Une procédure visant à faire valoir des prétentions en responsabilité à l'encontre des organes de la société est en cours de préparation. Les créanciers en seront informés régulièrement.

L'élaboration de l'état de collocation est prévue d'ici la mi-2005. Il sera ensuite soumis à l'approbation de la commission des créanciers. L'état de collocation ne pourra donc pas être mis à la disposition des créanciers, pour consultation, avant fin 2005.

Une autre circulaire visant à informer les créanciers est prévue pour l'automne 2005.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

Annexe: Etat de liquidation de Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2004

**Hotline de Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en
liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

	31.12.2004	31.12.2003	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
Compte de chèques postaux Suisse	26'745	1'664	25'080
Banques Suisse	189'115'012	187'362'577	1'752'435
Dépôts à terme	184'800'000	190'760'000	-5'960'000
Total des liquidités	373'941'757	378'124'241	-4'182'485
Positions de liquidation:			
Banques/caisses étranger	4'311'710	4'592'185	-280'475
Débiteurs concordataires	822'525	846'089	-23'564
Créances sur des tiers	128'327'922	134'756'184	-6'428'262
Créances résultant du produit des équipements d'exploitation	2'796'674	2'796'674	0
Biens immobiliers	p.m.	p.m.	
Participations	8'000'001	8'000'001	0
Prétentions en responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	144'258'832	150'991'133	-6'732'301
TOTAL DES ACTIFS	518'200'589	529'115'374	-10'914'786
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	310'476	341'809	-31'333
Provisions pour frais de liquidation	19'785'495	27'150'304	-7'364'809
Provisions pour décomptes en suspens	100'000'000	100'000'000	0
Total des dettes de la masse	120'095'971	127'492'113	-7'396'142
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	398'104'618	401'623'261	-3'518'643

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
				minimal	maximal
Garanties par gage	23'092'498	23'092'498	0	100.0%	
1ère classe	281'542'588	244'700'022	36'842'566	100.0%	100.0%
2ème classe	1'305'504	781'444	524'060	100.0%	100.0%
3ème classe	31'215'106'441	26'712'158'797	4'502'947'644	0.4%	8.0%
Total des créances concordataires	31'521'047'031	26'980'732'761	4'540'314'270		